

# Cancer : je bénéficie d'un Plan Personnalisé de Soins

Votre médecin vous a diagnostiqué un cancer . Vous ne devez pas rester seul dans cette épreuve. Le dispositif d'annonce est un ensemble de moyens mis en place, en équipe, dans les établissements de soins et destiné à vous accompagner, vous soutenir et vous informer.

## Qu'est-ce que le dispositif d'annonce ?

Il s'agit de rencontres organisées avec les différents membres de l'équipe médicale et paramédicale, afin de :

- Vous aider à faire face à l'annonce du diagnostic de votre cancer.
- Vous expliquer les modalités et les effets de chacune des différentes possibilités de traitement.
- Vous écouter et répondre à toutes vos questions.
- Vous proposer un soutien personnalisé en vous orientant vers des professionnels (psycho-oncologue, groupe de parole, relaxation, diététicienne ...) ou bien vers des associations.
- Vous guider dans vos démarches administratives (assistante sociale...).
- Vous aider à exprimer vos choix personnels entre les différentes options de traitement qui peuvent vous être proposées.

## Comment puis-je en bénéficier ?

Dès le diagnostic de cancer, le dispositif d'annonce est mis à votre disposition. Depuis le Plan cancer, ce dispositif se généralise. Il peut toutefois être mis en œuvre de façon variable selon les établissements de soins.

Il se déroule en plusieurs étapes, afin que vous ne soyez jamais seul.

## Première étape : la consultation d'annonce

Ce temps de consultation est un temps d'écoute qui vous est exclusivement consacré.

N'hésitez pas à faire part à votre médecin de vos émotions. Un dialogue fondé sur la confiance est indispensable pour débiter le parcours de soins.

Au cours de cette consultation, le médecin vous informe sur votre maladie et les traitements qui pourront vous être proposés. Vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez ou signifier que vous ne désirez pas en savoir plus.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire accompagner par la personne de votre choix.

Vous pourrez accéder à votre dossier médical et demander un second avis auprès d'un autre spécialiste si vous le souhaitez.

## Seconde étape : l'annonce des traitements

Ce second rendez-vous se déroule, en général, quelques jours plus tard.

Le médecin vous présente votre Plan Personnalisé de Soins (PPS), établi en concertation avec d'autres médecins de spécialités différentes, tous impliqués dans votre traitement. Ces réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) sont constituées la plupart du temps de votre oncologue, de votre radiothérapeute et de votre chirurgien.

Votre Plan Personnalisé de Soins vous est remis par écrit

 Centre Régional de Lutte  
Contre le Cancer de Basse-Normandie  
3, avenue Général Hanriot  
14076 CAEN CEDEX 05 - ☎ 02 31 45 50 50

**PLAN PERSONNALISÉ DE SOINS (PPS)**

Mme, M., Mlle : .....

Date de naissance : .....

Votre médecin référent au Centre F. Baclesse : .....

Dr. ....

Votre numéro de dossier : .....

Chaque traitement est adapté à chaque patient et à sa propre maladie. Il tient compte des données scientifiques actuelles (référentielles) et d'une discussion collective de votre dossier (Unité de concertation). Il doit aussi tenir compte de vos propres choix dans les alternatives de traitement qui peuvent vous être proposées à chaque étape. Discutez-en avec votre médecin référent ou les infirmières du dispositif d'annonce.

Votre traitement pourra comporter	oui	?	non
Chirurgie			
Chimiothérapie			
Radiothérapie			
Curethérapie			
Hormonothérapie			
Traitement médical spécifique "ciblé"			
Proposition d'un protocole de recherche			
Simple surveillance			
Autres traitements			

**ATTENTION**

Ce plan de traitement vous est dressé à titre indicatif. Il est le reflet du diagnostic initial et de la discussion collective de votre dossier. Il est susceptible d'être modifié en fonction :

- des résultats des différents examens réalisés
- des résultats des analyses pratiquées après chirurgie
- de la tolérance et de l'efficacité des traitements reçus
- de l'évolution de la maladie.

Le PPS est un projet de traitement établi pour vous. Il tient compte des caractéristiques particulières de votre tumeur, mais aussi de vos choix personnels dont vous avez pu discuter avec votre médecin.

Le PPS vous est remis par écrit et expliqué. Il comporte les objectifs du traitement, son calendrier, les éventuels effets secondaires et les coordonnées des principaux membres de l'équipe soignante.

Le PPS comporte un volet consacré aux soins proposés conjointement aux traitements spécifiques du cancer, afin d'améliorer votre qualité de vie tant physique que psychologique et de vous aider dans vos problèmes sociaux ou administratifs liés à la maladie.

## **Troisième étape : la consultation paramédicale**

Cette consultation (souvent avec une infirmière) peut avoir lieu à tout moment après l'annonce diagnostique.

Au cours de cet entretien, l'infirmière vous réexpliquera les informations médicales délivrées par votre médecin.

Vous pourrez poser toutes vos questions.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions au cours des consultations



N'hésitez pas à aborder les sujets qui vous tracassent et dont vous n'avez peut-être pas osé parler avec votre médecin : la peur, l'image de soi, les questions de vie familiale la sexualité.

Cette rencontre permet d'anticiper les questions pratiques que vous risquez de rencontrer : vie professionnelle, aspects financiers, prise en charge des assurances.

Elle vous conseillera parfois de revoir votre médecin si vous avez besoin de nouvelles informations.

## **Quatrième étape : orientation éventuelle vers les soins de**

## **support**

L'équipe médicale vous aidera à déterminer vos besoins et vos attentes. Les soins de support sont proposés conjointement aux traitements spécifiques du cancer, afin d'améliorer la qualité de vie tant physique que psychologique et sociale au cours de la maladie. Il s'agit de prendre en compte la douleur, les problèmes sociaux, les difficultés psychologiques, la nutrition et les soins du corps.

### **Comment vais-je être suivie après ces rencontres ?**

Vous indiquerez le médecin que vous souhaitez prendre comme référent. Il peut s'agir de votre oncologue ou de votre médecin généraliste. Il vous suivra en dehors des périodes d'hospitalisation et assurera le relais pour les soins à domicile.

### **Mes proches sont bouleversés : comment les aider ?**

Ils ont un rôle essentiel à vos côtés, et ils ne doivent pas être négligés. Le dispositif d'annonce prévoit d'informer vos proches, mais également de les écouter et de les soutenir.

N'hésitez pas à poser des questions, votre médecin est là pour vous répondre, mais également pour vous écouter. L'infirmière est à vos côtés pour vous aider et vous orienter, afin de trouver les solutions les plus adaptées à votre situation. Notez toutes vos questions au fur et à mesure, afin de ne pas en oublier le jour de la consultation. Tous les aspects qui vous préoccupent peuvent être abordés. N'hésitez pas à faire part de vos émotions.